

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Remplacement du TSF des Envers (1250 p/h) par le TK des Envers (900 p/h).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SATVAC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal RECH

RCS / SIRET

0 7 6 7 2 0 5 1 5 0 0 0 1 4

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés.	Remplacement du TSF des Envers (1250 p/h) par le TK des Envers (900 p/h).
a) Création de remontées mécaniques ou téléphériques	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Depuis plusieurs années, la SATVAC, la SAMSO et la SOREMET (sociétés d'exploitation des domaines skiables des Sybelles) ont réalisé des travaux structurants visant à améliorer la circulation des skieurs sur le domaine afin de leur apporter confort, sécurité et rapidité. A ce titre, de nombreux travaux ont donc été réalisés sur la partie haute (au niveau de la pointe de l'Ouillon) du domaine skiable où se situe le point de croisement vers toutes les stations des Sybelles.

La liaison basse historique entre la Toussuire et le Corbier est donc aujourd'hui peu fréquentée car la majorité des flux entre les différentes stations des Sybelles transitent par la pointe de l'Ouillon.

Cette liaison basse, partant de 1600 mètres et arrivant à 1806 mètres, est assurée par un TSF3 (exploité à 2.3 m/s) de 629 mètres de longueur datant de 1984 qui offre pour peu de confort un temps de trajet rallongé (4 min 30 secondes).

Afin d'offrir toujours plus de confort et de rapidité à ses clients pour une meilleure expérience montagne, la SATVAC souhaite remplacer ce TSF par un télési (TK) plus court (environ 220 mètres).

Les travaux nécessaires pour la réalisation de ce projet sont donc les suivants :

- Démontage du TSF des Envers (démontage et retrait des pylônes par voie aérienne)
- Réalisation du TK des Envers

4.2 Objectifs du projet

Le nouveau tracé du TK des Envers a l'avantage de permettre une liaison basse plus rapide pour rejoindre le front de neige du Corbier (mettre un temps) tout en améliorant le confort de l'utilisateur. Ce nouveau tracé nécessitera des travaux de terrassement afin d'avoir un profilé évitant des contre-pentes et des pentes trop importantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démontage du TSF des Envers sera réalisé par des équipes qui accéderont au chantier à pied via les pistes 4x4 déjà existantes qui permettent de desservir l'arrivée du TSF des Envers, la future zone d'arrivée du TK des Envers et le départ du TSF des Envers. Ces équipes procéderont au déboulonnage de l'ensemble des éléments de l'installation qui sera ensuite évacuée par voie aérienne.

Le remplacement du TSF des Envers par le TK des Envers nécessitera également des travaux de terrassement de la ligne afin de rendre plus simple l'utilisation du futur appareil. En effet, le tracé actuel est composé :

- 1/ d'un « mur » à son départ (33% sur 20 mètres) créant une forte rupture de pente qu'il faut adoucir,
- 2/ et d'une plateforme d'arrivée avec un lâcher sous poulie à réaliser dans une pente de 26%.

Le terrassement à effectuer consiste donc à reprofiler la piste de montée.

Le volume de terre à déplacer est de 2 536 m³ en déblai et 435 m³ en remblai pour une surface de terrassement de 2 030 m².

L'excédent de terre est donc de 2 101 m³. Cet excédent sera réutilisé sur le domaine skiable pour d'autres travaux qui auront lieu durant l'été 2021.

Concernant les pistes, aucun terrassement ne sera effectué. Toutes les pistes actuellement présentes qui permettent de desservir ce téléski ou de basculer vers un autre secteur du domaine skiable resteront en l'état.

Concernant le local de commande en gare de départ, celui-ci restera en lieu et place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors de son exploitation au cours de la saison hivernale qui s'étend de fin décembre à fin avril, la situation future sera sensiblement identique à celle rencontrée actuellement avec le TSF des ENVERS.

En effet, la gare de départ est toujours au même emplacement.

Le nouveau tracé est cependant plus court avec une arrivée plus basse obligeant ainsi les skieurs de cette remontée mécanique à emprunter la piste de la Tortue pour rejoindre le front de neige du Corbier.

La piste de la Tortue a justement fait l'objet de travaux en 2019 pour permettre la réalisation de la résidence de tourisme l'étoile des Sybelles. La piste est donc parfaitement dimensionnée pour recevoir un afflux plus importants de skieurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à une Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux (DAET).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface	2030 m ²
Volume de déblai	2536 m ³
Volume de remblai	435 m ³
Hauteur maxi des affouillements / exhaussements	- 3.50 m / + 0.54 m
Pente des talus de déblai	3H / 2V (66%)
Pente des talus de remblai	3H / 2V (66%)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine skiable des Sybelles
Villarembert - Le Corbier
73300 SAVOIE _ FRANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 25' 82" 23 Lat. 45 ° 24' 43" 68

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 25' 77" 99 Lat. 45 ° 24' 24" 22

Communes traversées :

Villarembert (73300)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I: Vallon de la Comborsière (code: 38220022) ZNIEFF de type II: Massif des Grandes Rousses (code: 3822)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur amont du projet se situe à proximité d'une zone humide (50 mètres), celle du Clos qui est un bas-marais acide. Celle-ci sera mise en défens durant toute la durée des travaux. Les inventaires floristiques de 2021 ont également décelé la présence d'une zone humide non référencée sur la partie aval de la zone d'étude, près de la gare de départ de l'actuel TSF des Envers: il s'agit d'un bas-marais périalpin à Laïche de Davall. Voir notice d'accompagnement pour précisions.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRN de Villarembert, approuvé le 22 juillet 2002.</p> <p>La zone d'étude n'est pas comprise dans le périmètre du PPRN.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'excédent de matériaux (2 101 m3) sera réutilisé sur le domaine skiable.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la modification d'habitat sur une faible surface (0.21 ha), dont un habitat sensible (zone humide). La zone humide sera impactée de façon directe sur 733 m2 et de façon indirecte (assèchement, drainage). Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur le secteur du projet. Pour la faune (présence de Tétrasyre à proximité), les travaux seront réalisés du 1er septembre au 30 novembre 2021. Voir la notice d'accompagnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des terres à usages agricoles (pâturage). Une concertation avec les agriculteurs de la zone est nécessaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation des travaux, des engins de chantier devront se rendre sur la zone de projet. Ces déplacements seront limités à la durée du chantier et selon un plan de circulation et de stationnement pré-défini.
Nuisances				
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les engins de chantier vont engendrer du bruit par leur utilisation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement des engins de chantier (pelles, camions, 4x4, hélicoptère) pourront engendrer des vibrations lors des transports.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des zones à usage agricole. Une concertation devra être effectuée avec les agriculteurs de la zone de projet. La piste, qui sera revégétalisée, retrouvera sa fonction agricole dans les années qui suivront les travaux (2 à 3 ans).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures sont prévues dans le cadre de la réalisation de ces travaux :

- ME1 – Information groupement pastoral,
- ME2 – Mise en défens de la zone humide du Clos,
- MR1 – Calendrier de chantier adapté avec un début de chantier après le 01/09/2021,
- MR2 – Mise en place de protection avifaune sur câbles - BirdMark
- MR3 – Revégétalisation,
- MR4 – Réduction du risque de pollution turbide et chimique,
- MR5 – Délimitation des buses des cours d'eau,
- MR6 - Installations de chantier,
- MR7 – Plan de circulation, de stationnement et de stockage,
- MC1 – Compensation de la suppression de la zone humide,
- MS1 – Suivi environnemental de chantier,
- MS2 – Suivi de zones humides.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour mieux répondre aux nouveaux flux skieurs, la SATVAC souhaite démonter ce TSF et le remplacer sur sa partie basse par un TK (téléski). Pour cela il est nécessaire d'entreprendre des travaux de terrassement de la ligne de montée. Par conséquent, ces travaux qui concernent une surface de 2 030 m² mobiliseront 2 536 m³ de déblais et 435 m³ de remblai.

Le projet est en adéquation avec le PLU et non concerné par des zonages réglementaires. De plus, il se situe en majeure partie sur de la prairie mésique non gérée ayant une sensibilité faible et ne présentant pas une diversité floristique importante.

Cependant, les terrassements sont situés sur une zone humide non référencée. Les effets du projet sur cette zone humide sont qualifiés de très forts et peuvent provoquer un assèchement important de cette dernière. Par conséquent, les enjeux et les impacts du projet sont donc précisés dans ce dossier et des mesures seront mises en place pour éviter et réduire les effets.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le CORBIER

le,

29/11/2022

Signature



S.A.T.V.A.C.

Immeuble Galaxie

73300 LE CORBIER

Tél. 04 79 83 02 55 - Fax 04 79 83 03 99

SIRET 076 720 515 00113 - Code APE 4939 C